

## Conseil municipal du 15 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à dix-huit heures 30, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Jeannine Brunet, maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET ,Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS , Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr GRESSIER , Mr ROMANI, Mr LAPORTE, Mme THOUVENOT

Mr TEILLOL est nommé secrétaire de séance.

### Ordre du jour

1/ Indemnité à un agent

2/ Classement du parcours de randonnée au plan départemental

3/ Rectification de la délibération du 12 novembre concernant la création d'un poste d'adjoint technique

4/ Questions diverses

- Cabine à livres
- Travaux / Changement du camion
- Soutien au SICASMIR
- Choix de lampadaires

### **1/ Indemnité à un agent**

Le maire expose la situation d'un agent ayant quitté la commune et qui demande la régularisation d'un non payé de l'indemnité de fin d'année 2018.

Cette personne a sollicité par lettre recommandée le versement de l'indemnité de fin d'année qui avait été prévue par délibération, chaque année en attendant la mise en place du RIFSEP .Cette indemnité était prévue en fonction des jours travaillés et de la manière de servir.

Elle a également contacté la CGT pour appuyer sa demande.

Cette question a été débattue avec l'Adjointe , chargée des ressources humaines.

Il s'avère que cette employée communale , certes présente jusqu'en juin, a , à partir du mois de mars été particulièrement désagréable et perturbatrice de l'ambiance dans l'école.

Les conseillers s'expriment et demandent un vote sur deux propositions : paiement d'un trimestre ou aucune indemnité.

### **Le conseil vote à bulletin secret :**

- 1 Abstention
- 4 pour 0 trimestre

6 pour 1 trimestre

En conséquence le service traitement mandatera le ¼ de l'indemnité prévue en 2018, soit 125 € sur le mois de février.

## **2/classement du chemin de randonnée de la commune**

Le maire rend compte de la façon dont se fait le classement au niveau du département.

Celui-ci accepte ou non le classement.

Notre délibération permet à la Communauté de Communes de s'adresser au département pour des aides diverses, dont financières. La table d'orientation sera certainement prise en compte.

***Vote pour le classement à l'unanimité***

## **3/rectification de la délibération 2019-11-12-02. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique territorial et non d'agent technique.**

**Vote à l'unanimité**

## **4/questions diverses**

. Cabine à livres : Mr Teillol expose son travail et demande l'avis du conseil pour la poursuite des travaux . Les figurines ( silhouettes) seront de couleur et les travaux confiés à IMPRIM 31

. Travaux : Messieurs PARMEGIANI et NAUCHE font état des travaux du dernier mois et évoquent ce qu'il est nécessaire d'envisager dans l'urgence.Des devis ont été établis pour la réfection du toit de l'école ,changement de la laine de verre , pose de bordures pour le terrain de pétanque .

Questionnement sur le remplacement du camion : Monsieur Parmégiani pense qu'il serait bien d'acheter un camion multi benne.Les crédits seront prévus sur le budget 2020 et il est demandé au Maire de solliciter une subvention auprès du CG. Le prix serait de 38698,20 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition. Les crédits seront ouverts au budget 2020 chapitre 21 .

. Soutien au SICASMIR : Le maire lit le courrier adressé par le Président du SICASMIR et qui concerne le paiement des infirmières .Le conseil vote à l'unanimité le soutien.

. Choix de lampadaires : Le choix s'est porté sur des lampadaires classiques.

La séance est levée à 19h45.

